

SUPLÉMENTS HÔTELIERS

SUR DEMANDE, les prestations suivantes peuvent être fournies :

- * TÉLÉVISION (TNT) : Hospitalisation : **5 € par jour**
- * TÉLÉPHONE : Forfait de mise à disposition du téléphone : **2.50 €**
Les communications sont facturées en plus sur la base de : 0.16 € l'impulsion.
 Remise d'une facture informatisée.
Accès direct vers l'extérieur et en provenance de l'extérieur.
 Pour le repos des malades, il est recommandé de ne pas recevoir d'appel après 20 heures.
- * EAU MINÉRALE : De l'eau ordinaire est servie. Cependant, il est possible de demander de l'eau en bouteille qui sera facturée **1.50 €** la bouteille.

CES DIVERSES PRESTATIONS SONT À RÉGLER AU BUREAU DES SORTIES LORS DES FORMALITÉS DE DÉPART

- * LITS ACCOMPAGNANTS : Lit pliant avec literie : **15 € la nuit petit déjeuner inclus**
- * SERVICE RESTAURANT : Tarif pour accompagnants :
 - Repas complet : **10.00 €**
 - Petit déjeuner : **4.00 €**
 - Sandwich : **3.50 €**
 - Boissons chaudes : **2.00 €**
 - Eau minérale : **1.50 €**

LES PRESTATIONS RESTAURANT ET LITS ACCOMPAGNANTS SONT FOURNIES EN ÉCHANGE D'UN TICKET À SE PROCURER AU STANDARD

- * HOSPITALISATION : CHAMBRES PARTICULIÈRES CLIMATISÉES AVEC SALLE DE BAINS (DOUCHE ET WC) **70 € par jour**
- * AMBULATOIRE : CHAMBRES PARTICULIÈRES CLIMATISÉES (frais techniques inclus) **45 €**
 CIRCUIT COURT (PRISE EN CHARGE INFÉRIEURE À 4 H (frais techniques inclus) **25 €**

LES SUPPLÉMENTS POUR CHAMBRE PARTICULIÈRE EN HOSPITALISATION SONT RÉGLÉS DE LA FAÇON SUIVANTE :

1 – Adhérents cotisant pour une chambre particulière à une **CAISSE CHIRURGICALE MUTUELLE DE LA GIRONDE** (Myriade, Ociane et Pavillon de la Mutualité) :

* Pas de règlement à la sortie.

2 – Adhérents cotisant pour une chambre particulière à une **MUTUELLE OU ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE** :

* À régler à la sortie : différence éventuelle entre le tarif Clinique et le taux de remboursement (si connu).

DANS CES DEUX CAS, LE PATIENT DOIT JUSTIFIER, AVANT SON DÉPART, SON ADHÉSION À CES MUTUELLES.

3 – Autres cas :

* À régler à la sortie : la totalité du supplément.

FORFAITS

Par décision gouvernementale, les forfaits sont fixés à : **20 €** pour le forfait journalier hospitalier et à : **24 €** pour le forfait chirurgie
 Sont également à régler les frais techniques (demande de prise en charge mutuelle, réservation SSR...) qui s'élèvent à : **10 €** à la charge du patient
 Ces suppléments sont à régler à la sortie, si le patient ne peut justifier de son adhésion à une mutuelle ou à une assurance complémentaire prenant en charge ce forfait.

FORMALITÉS DIVERSES*** ADMISSION**

Les formalités d'admission sont généralement effectuées au moment de l'entrée, sur présentation de tous les documents nécessaires. Celles qui n'auront pu être accomplies le jour de l'admission (urgence) sont à effectuer par un parent ou un proche dans les 24 heures qui suivent.

*** SORTIE**

Les formalités de sorties doivent être effectuées le jour du départ.

SE MUNIR DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES ET PRÉVOIR LE RÈGLEMENT DES SUPPLÉMENTS QUI SERA EXIGÉ LORS DE CES FORMALITÉS

*** DÉPÔTS D'OBJETS DE VALEUR OU D'ESPÈCES**

Les patients qui le désirent peuvent déposer, au moment de leur admission qu'elle soit en semaine ou le week-end, dans le coffre de la Clinique les **bijoux, objets de valeur ou espèces** qu'ils peuvent détenir.

LA GÉRANCE DE LA CLINIQUE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE VOL DES VALEURS QUI NE LUI AURAIENT PAS ÉTÉ CONFIAÉES CONTRE RECU.

De même, dans chaque chambre, il est mis à disposition des boîtes pour prothèses dentaires. Les patients doivent, si nécessaire, les utiliser. La clinique décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

REPERTOIRE MEDICAL PAR SPECIALITES

ANESTHESIE

Dr Karim BIHI Secteur 2 OPTAM
 Dr Jacques BOILEAU Secteur 1
 Dr Patrick MESSIEN Secteur 1
 Dr Catherine MOREAU Secteur 1

OPHTALMOLOGIE

Dr Pierre BOUCHUT Secteur 2
 Dr Xavier CREPIN Secteur 2
 Dr Thomas DARQUIES Secteur 2
 Dr Jérôme PARISELLE Secteur 2 OPTAM

CHIRURGIE VASCULAIRE

Dr Frédéric LE ROUX Secteur 2 OPTAM

CHIRURGIE VISCERALE

Dr Daniel PATERNE Secteur 2
 Dr Jean Charles VIGNAL Secteur 2

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE

Dr Romain CHATELLARD Secteur 2
 Dr Grégoire DAUPLAT Secteur 2
 Dr Thierry JOUDET Secteur 2
 Dr Nicolas KERDILES Secteur 2 OPTAM
 Dr Christophe PANDEIRADA Secteur 2

CHIRURGIE UROLOGIQUE

Dr Grégoire COFFIN Secteur 2
 Dr Vincent FERROUD Secteur 2
 Dr Grégoire GABBAY Secteur 2
 Dr Vincent VALLEE Secteur 2

GASTRO ENTEROLOGIE

Dr Cyril MAUHIN Secteur 1 OPTAM
 Dr Isabelle LARZILLIERE Secteur 2
 Dr Jean-Jacques RAUTOU Secteur 2

STOMATOLOGIE

Dr Thierry BROTHIER Secteur 1

CHIRURGIE DENTAIRE PARODONTIE

Dr Christophe PONSAN
 Dr Julien BROTHIER

CHIRURGIE PLASTIQUE & ESTHETIQUE

Dr Anne-François REAU Secteur 2

CARDIOLOGIE

Dr Rami Mihail CHREIH Secteur 1

ANGIOLOGIE

Dr Mondher CHERIET Secteur 1
 Dr Damien JEANNEAU Secteur 2

ORL

Dr Michel LEBRETON Secteur 1 OPTAM

RADIOLOGIE

Dr J. ALLADAYE – Dr J-F RHEINART – Dr C. SANDU – Dr BERNARD

LABORATOIRES

Laboratoire BIOPATH - Laboratoire BIOLIB - Laboratoire CACP
 Madame P. REAU - Dr MAROYE

MEMBRES DE LA COMMISSION DES USAGERS

Médiateur médical : Docteur Catherine MOREAU (clinique.libournais@wanadoo.fr)
Médiateur non médical : Madame Séverine FRADIN (raq@clinique-libourne.fr)
Représentant des usagers : Madame Monique PAPETEAU (m.papeteau@orange.fr)